

Rencontre des documentaristes du 9 août 2010 à Locarno

Sont présents (suivant liste de présence, sans garantie): René Baumann, Erik Bernasconi, Silvana Bezzola (RSI), Marianne Bucher, Niccolò Castelli, Dominique Diserens (impressum), Anna-Lydia Florin, Alessandra Gavin-Mueller, Stella Händler (présidence du jour), Villi Hermann, Rahel Holenstein, Andreas Hoessli, Kaspar Kasics, Mathias Knauer, Judith Lichtneckert, Franz Matter, Alberto Meroni, Chantal Millès (organisation), Barbara Müller, Andres Pfäffli, Luisella Realini (RSI), Franziska Reck, Vito Robbiani, Andrea Annamaria Rodoni, Luc Schaedler, Adriano Schrader (CISA), Werner Swiss Schweizer, Rainer Trinkler, Matthias von Gunten, Martin Witz, Brigitte Zimmermann (rédaction du procès-verbal)

Ordre du jour :

- 1) RSI et Pacte
- 2) SF et Zürcher Filmstiftung
- 3) Aide au cinéma documentaire OFC (sous-comité « documentaire »)

Stella Händler souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les prie de s'inscrire dans la liste de présence.

1. RSI et Pacte

Elle souhaite en particulier la bienvenue aux invités de RSI, la responsable démissionnaire et la nouvelle responsable du Pacte de la chaîne tessinoise.

Des applaudissements saluent le travail de Luisella Realini en faveur du Tessin, du Pacte et du cinéma documentaire.

Luisella Realini de son côté exprime ses remerciements pour la qualité de la collaboration avec les documentaristes au cours des 12 années passées. En tant que responsable tessinoise du Pacte, elle a coproduit des documentaires dont le thème concernait au sens large le Tessin, indépendamment de l'origine du projet. Cette année, 20 documentaires de moins que par le passé seront soutenus au travers du Pacte. Les conditions relatives au thème, c'est-à-dire le lien avec le Tessin ou la région, demeurent.

Silvana Bezzola, qui a pris ses fonctions en avril, remercie pour l'invitation et assure qu'elle poursuivra la politique de Luisella Realini. Les deux cases horaires réservées au documentaire ont été fusionnées, c'est pourquoi la place disponible pour les documentaires issus du Pacte est moins importante. Pour l'émission de 21 heures, il est possible de programmer des films d'une durée maximale de 100 minutes, le thème est libre mais doit être en rapport avec le Tessin, et le sujet doit traiter d'histoire, de société, de musique, mais pas d'art. Les films en d'autres langues sont principalement diffusés comme jusqu'ici en voice over ou commentés, en général sans sous-titrage.

Dorénavant la TSI a pour nom – après l'achèvement de la convergence – RSI (radiotelevisione svizzera).

Conséquence de la politique d'économies (fusion des cases horaires), les documentaires diffusés seront moins nombreux par année (20 à 25 de moins). A côté des films achetés et des productions propres, les coproductions du Pacte restent privilégiées. Pour « la due doc », la moitié environ des films sont achetés – pour « Storia », tout est acheté ou ce sont des productions propres. Il n'est pas prévu d'économiser encore davantage.

Franziska Reck signale que le Fonds de production télévisuelle ne soutient plus les documentaires de télévision dont la contribution du Pacte est inférieure à 50'000 francs.

Silvana Bezzola explique que le taux d'écoute par case horaire est certes fixé, mais que le calcul du taux ne s'effectue pas par émission mais par année. Il n'existe pas de montants prescrits pour le soutien des documentaires de télévision, empiriquement ce montant est de 60'000 francs au maximum, le financement représente en règle générale le tiers (pas plus de 150'000 francs et pas plus de la moitié).

2. SF et la Zürcher Filmstiftung

Franziska Reck donne des informations sur la situation de la Zürcher Filmstiftung. Sur proposition de « Zürich für den Film », les statuts de la fondation ont été modifiés de telle manière que les documentaires de télévision puissent aussi bénéficier d'un soutien sur la base d'un arrangement avec SF. C'est la réglementation qui s'applique aussi aux téléfilms. L'accord relatif aux téléfilms est presque concrétisé après près de trois ans de négociations.

Franziska Reck propose une approche pragmatique, du moment qu'à ses yeux la mise en œuvre rapide est prioritaire. Les exigences posées à la convention visent à maintenir au moins le statu quo, c'est-à-dire au moins la coproduction de 10 à 15 documentaires de télévision avec une participation de la part de la télévision de

50'000 ou 60'000 francs au minimum (plus la contribution est fixée à un niveau élevé et plus le soutien du Pacte doit être substantiel, puisque les rédactions n'ont pas plus d'argent à leur disposition). Une autre condition serait que, quand une rédaction a approuvé un projet, le responsable du Pacte, soit Augstburger, fasse sienne cette décision. Cet accord de base pourrait ensuite être amélioré régulièrement – comme l'est celui qui concerne les téléfilms.

Andreas Hoessli observe qu'à l'heure actuelle 10 à 12 documentaires de télévision environ sont coproduits. La rédaction de « Sternstunde » participe à hauteur de 15'000 francs à la réalisation d'un documentaire de télévision dans le cadre du Pacte. Le reste provient du Pacte.

Pour la Zürcher Filmstiftung, les partenaires de négociation sont Studhalter et Augstburger. Apparemment, dans le document sur la convergence, le Pacte doit être hébergé au département de la culture. Un poste de travail doit désormais faire office de centre d'aiguillage aussi bien pour la fiction que le documentaire et établir le contact avec les diverses rédactions. Début septembre, on devrait savoir qui occupe quelle fonction.

Werner Swiss Schweizer relève que le prime time du lundi devrait être exploité davantage pour le documentaire de télévision. La case d' « Arena », occupée durant l'été par des longs métrages documentaires, a eu trop de films à disposition cette année.

Selon Matthias von Gunten, le département de l'information (Müller) entend réaliser moins de coproductions, pour des raisons de coûts, et davantage de productions propres. De plus, les directives concernant la création sont en partie dissuasives pour les documentaires de télévision.

Franziska Reck: Müller ne soutient que les longs métrages bons pour le prime time. Elle estime que le département de la culture devrait être renforcé et que la nouvelle direction de la culture devrait être déterminante pour le documentaire à côté d'Augstburger. Elle invite les personnes présentes à se mettre d'accord sur une stratégie concernant l'accord avec SF.

Swiss plaide pour que SF ne soit pas le seul coproducteur déterminant de la Zürcher Filmstiftung en matière de documentaires de télévision. Des coproductions avec les autres unités d'entreprise doivent aussi être acceptées.

Villi Hermann a été informé par Daniel Waser qu'il ne pouvait pas déposer de demande pour des téléfilms auprès de la Zürcher Filmstiftung.

Franziska Reck confirme que cela correspond jusqu'ici à la réalité pour les documentaires de télévision mais que la fondation soutient six fictions de télévision de SF.

Elle remet en discussion sa proposition : 10 à 15 documentaires de télévision, 50'000 ou 60'000 francs de participation de la télévision et examen sélectif des demandes.

Andreas Hoessli demande quelle attitude adopter face aux directives touchant la création imposées par les rédactions. Est-ce qu'il s'agit d'un financement additionnel pour la télévision ou d'une création d'emplois pour nous ?

Franziska Reck entend renforcer le département de la culture et l'amener à s'ouvrir sur le plan des thèmes. La limitation des thèmes à l'art, à la musique et à la philosophie est trop étroite.

Swiss rappelle que les droits appartiennent au producteur et qu'il ne s'agit pas de productions de commande. La producteur a intérêt à exploiter le film et à ne pas se contenter d'obtenir une diffusion.

Andreas Hoessli se prononce contre la proposition de Franziska au sujet de la manière de procéder.

Matthias von Gunten: un diktat en matière de création est inacceptable de notre point de vue pour des productions du Pacte, du moment qu'il s'agit d'argent public. Nous devons imposer notre droit à un espace de liberté créatrice.

Stella demande si l'on pourrait y parvenir le cas échéant avec la réglementation du *final cut* auprès du producteur indépendant. En outre, le choix sélectif fonctionne aussi comme barrière.

Franziska Reck note que la liberté créatrice est dépendante des directives sur le taux d'écoute. Andreas Hoessli veut s'en tenir à la pratique en vigueur.

Franziska Reck signale qu'un certain automatisme fonctionne dans l'encouragement pour les fictions de télévision. Les documentaires de prime time sont rattachés au département de l'information. Nous demandons que la patte de l'auteur soit obligatoirement visible. Elle propose une réglementation proportionnelle : 7 documentaires de télévision au département de la culture : 3 au département de l'information.

Andreas Hoessli juge que cette formule consiste à « esquiver le problème ».

Matthias von Gunten trouve que la stratégie proposée est trop pragmatique.

Swiss: contrairement aux années précédentes (à l'ère Honegger), nous avons un interlocuteur en la personne de Christoph Müller.

Franziska Reck prendra l'élargissement des thèmes dans l'agenda.

3. Aide au documentaire de l'OFC (sous-comité « documentaire »)

Après cinq séances, Swiss, membre du sous-comité « documentaire », tire un bilan positif au sujet de la possibilité – introduite cette année - de déposer une demande en permanence. En fait, 8 séances sont fixées. Il est pour ainsi dire possible de déposer un dossier continuellement et la décision tombe en l'espace de deux mois. La charge de travail des experts a notablement diminué, du moment que le nombre de dossiers à traiter à la même séance n'est plus aussi élevé, et les discussions sont aussi plus fouillées. Et il ne faut pas s'imaginer qu'un plafond financier a été imposé au sous-comité pour chaque séance. Il relève que trop peu de développement de projets a été soutenu. Au terme de 5 séances, le surbooking (extrapolé à 8 séances) se situe à 110% - ce qui est supérieur à l'année précédente. Répartis sur les différents domaines, cela donne le tableau suivant :

Domaine	Surbooking	Demandes	Garanties de prise en charge
Docu. de cinéma	137 %	37	12
Dév. projets films docu	30%	21	5
Docu. de télévision	83 %	13	5

En début d'année, un nombre relativement élevé de demandes a été déposé, ce qui s'explique vraisemblablement par un surplus remontant à l'année précédente. Les prévisions pour la fin de l'année indiquent 120%. A une exception près, les projets soutenus ont de bonnes chances d'être réalisés. Depuis 2008, les demandes déposées pour le développement de projets sont en recul, elles ont diminué de 25%. Cela peut s'expliquer par l'augmentation de la concurrence au chapitre du développement (Migros, SSA, SSR). Aujourd'hui, le nombre est de nouveau en augmentation. Les dossiers sont toutefois souvent incomplets et de faible qualité. Les demandes portent fréquemment sur la prise en charge des frais de voyage, des frais de préparatifs du tournage, de l'aide aux recherches et non sur l'encouragement du développement au sens propre du terme. On cherche à ce sujet le dialogue avec FOCAL afin de provoquer une discussion sur la signification du développement de projets et sur la position du sous-comité en charge du documentaire. Plus aucune demande pour des coproductions internationales n'a été déposée par un documentariste suisse. Les demandes pour des documentaires de télévision sont aussi en diminution. En deux ans, leur nombre a été divisé par deux. L'ambiance au sein du sous-comité « documentaire » est bonne, mais les membres sont inquiets à cause de la diminution du nombre de demandes pour le développement de projets et pour des documentaires de télévision. Il faudrait éventuellement renforcer sur ce point l'automatisme. Donner l'assurance de la « plus-value artistique » est particulièrement difficile pour le documentaire de télévision.

Chantal Millès critique la manière qu'a le sous-comité de traiter le développement de projets, jugée par elle malencontreuse – puisqu'une garantie de prise en charge doit justement donner aux auteurs la liberté nécessaire d'approfondir un projet.

Swiss rétorque que les dossiers (documentaires de cinéma) contiennent trop peu de points de vue et de réflexions concrètes. Et souvent il manque une vision concernant les projets. La commission exige que le producteur expose aussi une stratégie de financement sur le modèle des directives internationales.

Franziska Reck n'est pas d'accord avec ce qui vient d'être dit et trouve que ces directives sont quelque peu hyperprogrammatiques.

Luc Schaedler trouve que la tendance au sein du sous-comité est négative en ce qui concerne le développement de projets – les critères doivent aussi être en rapport avec la somme demandée. De plus, il estime urgent que le sous-comité communique ses exigences, pour que les requérants sachent ce qui est demandé.

Swiss renvoie sur ce point au séminaire avec FOCAL prévu en septembre.

Matthias von Gunten a constaté ces derniers temps une contrainte de plus en plus forte à aller vers des coproductions internationales. On peut toutefois se demander si celles-ci sont effectivement meilleures. Il y a absolument de bonnes raisons de ne pas s'engager dans une coproduction.

Swiss donne l'assurance que le sous-comité ne fait pas de fixation sur les coproductions.

Il faut mettre un terme à la discussion, car la salle n'est disponible que pour une durée limitée et il faut garder du temps pour l'apéro.

Stella Händler clôt l'assemblée à 16h20.